



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

Numéro 2015-18

publié le 11 juin 2015



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Recueil des Actes Administratifs de l'Etat
2015

SOMMAIRE

ARS

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Dominique MARCHAND Directrice Générale par intérim de l'ARS Languedoc-Roussillon

SGAR

Arrêté portant nomination de l'agent comptable de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2015-021 portant délégation de signature à
Mme Dominique MARCHAND, directrice générale par intérim de l'Agence Régionale
de Santé du Languedoc-Roussillon**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles L 6211 .2°, L 6212.1°, R 6211-25, R 6212-72 et R 6212-89 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et relative aux dispositions transitoires et finales ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1046 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010.336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 18 avril 2013 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 mai 2015 portant nomination de Mme Dominique MARCHAND, directrice générale adjointe, en qualité de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon à compter du 25 mai 2015 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Dominique MARCHAND, directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé de la région Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer les arrêtés portant agrément des sociétés d'exercice libéral exploitant un laboratoire de biologie médicale pour la période transitoire instituée par l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale.

ARTICLE 2 :

Ces prérogatives sont exercées dans les limites territoriales du département de l'Aude.

ARTICLE 3 :

Mme Dominique MARCHAND peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle reçoit la présente délégation de signature. Elle communiquera une copie au préfet qui pourra à tout moment mettre fin à tout ou partie de cette délégation.

La signature du délégataire ou du subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « Pour le préfet et par délégation, le ... ».

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2013109-0015 du 6 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture et Madame la directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Aude.

Carcassonne, le - 9 JUIN 2015

Le Préfet,



Louis LE FRANC



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ARRÊTÉ

Portant nomination de l'agent comptable de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, PREFET DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret 2014-1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008, portant création de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon,

Vu l'avis de Madame le Trésorier-Payeur Général en date du 27 octobre 2008,

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

Article 1

M. Alain DUSSERRE, chargé de mission au contrôle financier en région, est nommé agent comptable de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 10 juin 2015

Le Préfet,

Signé : Pierre de BOUSQUET